

Mardi 29 mars 2022

## Conseil Municipal du 28 mars : Rouen engagée pour la réduction des inégalités sociales et économiques.

Le 28 mars, le Conseil Municipal de Rouen a voté le déploiement d'une aide d'urgence exceptionnelle de 10.000 € en faveur de la population ukrainienne, en cohérence avec sa volonté d'être un territoire accueillant. En parallèle, la Ville de Rouen amplifie également son action en faveur de la réduction des inégalités sociales, géographiques et économiques sur son territoire : construction d'une piscine sur les Hauts de Rouen, engagement conjoint des Villes de Sotteville-lès-Rouen et de Rouen à la démarche d'expérimentation d'un territoire zéro chômeur de longue durée sur les quartiers Grammont et Grenet-Voltaire-Lods, adhésion au dispositif de conseiller numérique France Services.... Enfin, Rouen marque sa volonté d'être une ville à l'écoute et inclusive en érigeant une stèle dédiée à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite négrière sur les quais, et en signant une convention pluriannuelle de partenariat visant à promouvoir le sport paralympique avec le club Rouen Triathlon, l'association de gestion des pôles France et espoirs triathlon de Boulouris et M. Alexis HANQUINQUANT.

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie :** « Face à la guerre de la Russie à l'Ukraine, la Ville de Rouen s'est immédiatement mobilisée. Au cours de ce conseil municipal, les élus ont souhaité réaffirmer leur soutien au peuple ukrainien en votant le versement d'une contribution de 10.000 € à destination du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (F.A.C.E.C.O) géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

*Le Conseil Municipal de Rouen a également adopté plusieurs délibérations phares le 28 mars 2022 afin d'amplifier la dynamique en faveur d'un territoire qui réduit les inégalités, dont notamment l'engagement conjoint des Villes de Sotteville-lès-Rouen et de Rouen à la démarche d'expérimentation d'un territoire zéro chômeur de longue durée sur les quartiers Grammont et Grenet-Voltaire-Lods. Cette volonté de deux communes de s'associer pour combattre le chômage de longue durée est unique, et véritablement inédite.*

*Enfin, nous avons également voté de nouvelles subventions aux associations pour l'année 2022, en cohérence avec nos engagements en matière de transition social-écologique. Environ 146 associations se sont vu attribuer une ou des subventions. Le total des octrois s'élève à 4.442.602,50 €.* »



## Rouen, une ville accueillante.

### **Déploiement d'une aide d'urgence exceptionnelle en faveur de la population ukrainienne au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales.**

La Ville de Rouen développe et anime une politique d'accueil et d'intégration des migrants sur son territoire en partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels et associatifs en terme de facilitation de l'accès aux droits, d'accès au logement, d'inclusion dans la vie de la cité. Dans ce cadre, elle a adhéré à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (A.N.V.I.T.A).

Suite à l'invasion par la Russie du territoire ukrainien, la Ville de Rouen s'est immédiatement mobilisée pour soutenir la population ukrainienne : organisation d'une collecte de dons à destination des camps de réfugiés à la frontière ukrainienne, mise en place d'une plateforme sur son site internet destinée à recenser les propositions d'hébergement citoyen, mobilisation et coordination des acteurs pouvant contribuer à l'accueil et à l'accompagnement de réfugiés ukrainiens, mise à disposition d'un lieu (mairie annexe Pasteur) pour permettre le 1er accueil des réfugiés par l'association Emergence-s missionnée par l'Etat, organisation d'une journée culturelle au profit de l'Ukraine, etc.

Face à l'urgence et au risque avéré pour la population ukrainienne, la Ville de Rouen souhaite accentuer son soutien en apportant sa contribution au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (F.A.C.E.C.O) géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. La Ville de Rouen verse ainsi une contribution de 10.000 € au F.A.C.E.C.O.

## Rouen, une ville à l'écoute de toutes et tous.

### **Pose d'une stèle dédiée à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite négrière sur les quais.**

Dans le cadre des Débats des mémoires, démarche participative et inclusive qui vise à valoriser les différentes mémoires de Rouen, la Ville de Rouen mène une réflexion sur la place de Rouen dans la traite négrière et l'esclavage. Le 10 mai 2021, une conférence débat a été organisée sur ce thème, à l'occasion des 20 ans de la loi Taubira qui porte sur la reconnaissance de la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Ensuite, la Ville de Rouen a poursuivi les échanges avec ses partenaires, historiens et historiennes, chercheurs et chercheuses, responsables de musées, associations qui ont permis de mettre en lumière le rôle joué par Rouen dans le financement de la traite négrière et de l'esclavage entre le milieu du XVIIème et la fin du XVIIIème siècle.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53

La Ville propose d'ériger une stèle pour reconnaître ce rôle et rendre hommage aux millions de personnes qui ont été déportées dans le cadre du commerce triangulaire. Au regard de l'Histoire de Rouen, le lieu proposé pour ériger cette stèle se situe sur les quais de la Seine rive droite, en aval du pont Guillaume Le Conquérant, plus précisément dans l'espace planté près du Marégraphe et du Hangar B.

### **Engagement conjoint des Villes de Sotteville-lès-Rouen et de Rouen à la démarche d'expérimentation d'un territoire zéro chômeur de longue durée sur les quartiers Grammont et Grenet-Voltaire-Lods.**

La première expérimentation du projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée a été lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016. La loi sur le prolongement et l'extension de cette expérimentation a été promulguée le 14 décembre 2020, et prévoit d'étendre ce projet à 50 nouveaux territoires.

L'objectif de l'expérimentation est de démontrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, de proposer à tout chômeur de longue durée volontaire, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions. La création d'emploi s'effectue au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (E.B.E.) qui développe ses propres activités.

La Métropole Rouen Normandie s'est pleinement engagée dans la démarche et a adhéré à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » dès le mois d'octobre 2020. Par délibération en date du 10 juin 2021, la commune de Sotteville-lès-Rouen a elle-même adhéré à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».

La continuité territoriale des quartiers Grenet- Voltaire-Lods, à Sotteville-Lès-Rouen et Grammont à Rouen, l'homogénéité sociale des habitants, et les initiatives variées et complémentaires ont conduit à imaginer un projet commun pour que les deux communes expérimentent ensemble le Territoire Zéro Chômeur.

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée se déroule en quatre temps :

- La « fabrique du consensus » vise à mobiliser les acteurs du territoire désireux de s'investir dans le projet ;
- La rencontre des personnes privées d'emploi et volontaires pour s'engager dans la démarche ;
- Le recensement des travaux utiles, correspondant à des besoins non satisfaits dans l'économie locale et non concurrentiels ;
- Le dépôt de la candidature ;
- Dès la candidature acceptée, l'entreprise à but d'emploi peut ouvrir.

Le pilotage du projet prendra la forme d'un Comité de Pilotage (COFIL, réunions trimestrielles), d'un Comité Technique (COTECH, réunions mensuelles) et d'un Comité Local de L'Emploi (C.L.E., réunions trimestrielles).

### **Attribution des subventions sur projet dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville 2022.**

Dans le cadre de la réforme nationale de la Politique de la Ville, une nouvelle contractualisation avec l'Etat s'est mise en place en 2015, dans le cadre d'un Contrat de Ville articulant pour la période 2015-2022 le volet humain porté par l'A.N.C.T. (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et le volet urbain porté par l'A.N.R.U. (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), selon un cadre stratégique défini conjointement avec la Métropole Rouen Normandie et les communes dotées de quartiers reconnus Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les axes prioritaires retenus dans le cadre du Contrat de Ville de Rouen pour la période 2015-2022 sont :

- La cohésion sociale ;
- L'emploi, l'insertion et développement économique ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- La tranquillité publique.

Et au titre des axes transversaux :

- La lutte contre les discriminations ;
- L'égalité Femme/Homme ;
- La participation des habitants ;
- La lutte contre la radicalisation ;
- Les valeurs de la République et laïcité.

Le montant des crédits alloués par la Ville de Rouen au Contrat de Ville, en faveur des publics des Quartiers Prioritaires de la Ville (Q.P.V.) « Hauts de Rouen » et « Grammont » est de 260 000 €. Les crédits A.N.C.T dédiés au Contrat de Ville, Programme de Réussite Educative (P.R.E.) inclus, s'établissent à 499 190 € pour l'année 2022 et ceux de la Métropole Rouen Normandie à 132.214 € pour l'année 2022.

Concernant les crédits municipaux :

- 36 projets sont retenus parmi les 55 demandes reçues ;
- Parmi ces 36 projets, 20 sont des nouveaux dossiers (45 % de l'enveloppe) et 16 sont des renouvellements (55 % de l'enveloppe).

En voici la répartition par thématique :

- 16 dossiers « Insertion – E.S.S. - Entrepreneuriat » (29 % des dossiers déposés) ;
- 12 dossiers « Culture » (22 % des dossiers déposés) ;
- 7 dossiers « Sport » (13 % des dossiers déposés) ;
- 7 dossiers « Participation des habitants – Citoyenneté » (13 % des dossiers déposés) ;
- 6 dossiers « Education - Parentalité » (11 % des dossiers déposés).

### **Adhésion au dispositif de conseiller numérique France Services.**

Depuis plusieurs décennies, les outils numériques, sont venus transformer profondément nos sociétés. Ils deviennent incontournables y compris dans les actes quotidiens administratifs des usagers. Or près de treize millions de Français ont des difficultés avec les usages numériques. Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat consacre un investissement exceptionnel pour faciliter l'appropriation par tous les Français des nouveaux usages et services numériques.

L'Etat finance la formation et le déploiement de 4.000 conseillers numériques qui auront pour mission de :

- Soutenir les Français dans leur usage quotidien du numérique ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques ;
- Rendre autonome pour savoir utiliser seul le numérique pour ses démarches administratives en ligne.

Dans le cadre de sa lutte contre la fracture sociale et tout particulièrement numérique, la Ville de Rouen s'est positionnée en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif au déploiement des Conseillers Numériques France Services sur le territoire national. La Ville de Rouen a ainsi été retenue par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T.) pour accueillir au moins un conseiller numérique.

Ces conseillers numériques assureront des permanences, organiseront des ateliers, proposeront des formations afin de permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les usages numériques du quotidien.

### Rouen, une ville sportive et culturelle.

**Construction d'une piscine sur les Hauts de Rouen – Lancement d'un concours pour le choix d'un maître d'œuvre.**

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (N.P.N.R.U.) Rouen-Métropole-Normandie et plus particulièrement concernant le projet urbain des Hauts de Rouen, la Ville de Rouen engage une opération d'aménagement d'ensemble, portant également sur la qualification des équipements publics.

Jusqu'en 2014, le quartier était équipé d'une piscine, la piscine Salomon. Aujourd'hui sa fermeture cause un déficit d'offre aquatique sur les plateaux Nord-Est de l'agglomération rouennaise. Cette situation pose question en termes d'accès aux loisirs pour les populations et d'apprentissage de la natation pour le public scolaire.

Le projet de reconstruction d'une piscine entre les quartiers de la Lombardie et de la Grand'Mare en remplacement de la piscine Salomon, a pour enjeu le maintien d'une offre aquatique à destination des scolaires et à proximité des publics prioritaires. Le projet s'inscrit aussi dans une volonté de favoriser, dans la conception de l'équipement, la mixité et l'accueil de tous les publics (personnes âgées et personnes à mobilité réduite notamment). Enfin, l'impact positif généré par la création d'un tel équipement sur le quartier, contribuera également fortement au changement d'image et à la mise en valeur de ce territoire prioritaire dans une démarche vertueuse d'un point de vue environnemental.

Pour répondre à ces problématiques et repositionner la piscine comme vecteur d'attractivité pour le quartier, le programme prévoit une intervention ambitieuse avec une large offre de services dont:

La halle bassins comprenant :

- Un bassin sportif de 25x15m (6 couloirs), en inox revêtu, d'une profondeur allant de 1,30m à 1,80m ;
- Un bassin activités/ loisirs de 150 m<sup>2</sup> en inox revêtu organisé avec une zone de nage et une zone de forme libre, profondeur évolutive allant de 0,60 m à 1,20 m, avec animations (col de cygne, rivière à courant, banquette massante par exemple) ;
- Une lagune de jeux de 60m<sup>2</sup> ;
- Fosse à plonger, profondeur 10 m ;
- Un pentagliss 3 pistes intérieur ;
- Des gradins d'une capacité d'une centaine de places (intégrés dans les plages).

L'espace bien être humide comprenant :

- Un hammam 8 places ;
- 2 saunas ;
- 4 douches sensorielles ;



- Un bain bouillonnant ;
- Un solarium minéral et végétal extérieur, avec plaine aqualudique extérieure (splashpad).

Ce projet nécessite le lancement d'une procédure de concours pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la réalisation du projet.

### **Convention pluriannuelle de partenariat visant à promouvoir le sport paralympique avec le club Rouen Triathlon, l'association de gestion des pôles France et espoirs triathlon de Boulouris et M. Alexis HANQUINQUANT**

La Ville de Rouen souhaite développer un réseau d'acteurs du territoire afin qu'ils contribuent à sa promotion, à son rayonnement et son développement. Elle souhaite aussi accompagner et valoriser, en appui et en collaboration avec les fédérations sportives délégataires concernées et leurs structures déconcentrées (clubs), les projets de haute performance sportive.

Dans ce cadre, la Ville de Rouen propose donc d'accompagner le projet sportif de qualification aux jeux paralympiques de Paris 2024 de M. Alexis HANQUINQUANT en collaboration avec le club du Rouen Triathlon et l'Association de gestion des pôles France et Espoirs qui a elle-même été créée à l'initiative de la Fédération Française de Triathlon afin d'accompagner les projets sportifs des athlètes de haut-niveau dont elle assure la gestion.

Pour cela, il est proposé :

- De faciliter les conditions matérielles d'entraînement de M. Alexis HANQUINQUANT en mettant à sa disposition un local dédié et accès gratuit au Centre Sportif Guy Boissière ;
- D'apporter un soutien financier de 5.000 € pendant 3 ans à l'Association de gestion des pôles France et Espoirs triathlon de Boulouris qui assure, pour le compte de la Fédération Française de Triathlon, l'accompagnement des athlètes de haut-niveau.

En contrepartie, les partenaires de la Ville de Rouen s'engagent à promouvoir Rouen et son image dans la communication de l'athlète, à participer à différents événements sportifs rouennais et à promouvoir les valeurs attachées à la pratique sportive, notamment en faveur des personnes en situation de handicap.

### **Signature d'une convention cadre de développement culturel entre la Ville de Rouen et le Centre Hospitalier Universitaire – Hôpitaux de Rouen.**

Depuis 2007, la Ville et le C.H.U.- Hôpitaux de Rouen œuvrent en partenariat afin de permettre aux personnes hospitalisées, à leur famille et aux équipes du CHU d'avoir accès à la culture au sein



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53

de l'hôpital. L'objectif est de participer à la prise en charge globale des patients mais aussi d'ouvrir l'hôpital sur la ville et la ville sur l'hôpital.

Afin de poursuivre cette mutualisation des énergies au service de la démocratie culturelle à l'hôpital, la Ville et le C.H.U. de Rouen souhaitent renouveler la convention de développement culturel signée en 2007 et reconduite en 2010, 2013 et 2017.

La politique culturelle du C.H.U. est intrinsèquement inscrite dans la lignée des droits culturels. À ce titre « l'expérience patient », les dynamiques d'équipes et d'inclusion, constituent son essence. En parallèle, la politique culturelle de la Ville prend appui sur les droits culturels et s'inscrit dans la démarche de la Capitale Européenne de la Culture et dans une volonté forte de lutter contre toutes les exclusions.

Ainsi, la convention prévoit - au travers de l'implication de l'ensemble des acteurs culturels municipaux mais aussi en intégrant progressivement et en fonction des projets de nouveaux services (Direction des temps de l'enfant, jardin des plantes par exemple) - de développer des projets autour des axes forts qui structurent les politiques culturelles des deux institutions partenaires :

- La prise en charge globale des patients ;
- Le développement durable dans son volet renaturation mais aussi accompagnement des équipes artistiques locales ;
- La participation des publics et la co-construction notamment par le biais de la mise en œuvre de résidences de territoire au sein du C.H.U ;
- Les générations futures et les projets impliquant un public jeune.

## Rouen, une ville qui soutient les associations et la jeunesse.

### **Nouvelles attributions de subventions aux associations.**

La Ville de Rouen apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, et à mettre en place de nouvelles actions ou événements. Lors de la séance du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'affecter, toutes politiques confondues, un soutien financier en direction des associations, de 6.191.600 € pour l'année 2022.

Pour l'exercice 2022, 146 associations se sont vu attribuer une ou des subventions. Le total des octrois s'élève à 4.442.602,50 €.

Opération Quartiers :

- Une subvention de fonctionnement de 650 € pour l'association Maison des Loisirs Dévé.

Opération Patrimoine et Culture :

- Une subvention de fonctionnement de 6.000 € pour l'association Centre d'Histoire Sociale Expotec 103 ;
- Une subvention de fonctionnement de 4.000 € pour l'association Alias Victor ;
- Une subvention de fonctionnement de 3.000 € pour l'association les Amis de Fantomus ;
- Une subvention de fonctionnement de 3.000 € pour l'association A l'Est du Nouveau ;
- Une subvention de fonctionnement de 5.000 € pour l'association Réseau Arts Visuels Rouen et Métropole ;
- Etc.

Opération Economie Sociale et Solidaire :

- Une subvention sur projet « Devenir consommateurs – Bien manger pour toutes et tous » de 3.000 € pour l'association Kissikol ;
- Une subvention sur projet « Léo Co-work – du 1er mars au 31 décembre 2022 » de 2.000 € pour l'association les Ateliers des Hauts ;
- Une subvention sur projet « Atelier d'expression artistique : imaginer des futurs enviables sur les QPV, de mi-avril à début juillet 2022 » de 3.000 € pour l'association les Vagabonds de l'Energie ;
- Une subvention sur projet « Tiers lieu – Café associatif » de 3.000 € pour l'association une BASE à Rouen.

Opération Relations Internationales :

- Une subvention de fonctionnement de 3.000 € pour l'association Amis du Jumelage Rouen Hanovre ;
- Une subvention de fonctionnement de 1.200 € pour l'association Livres Sans Frontières.

Opération Clubs Sportifs :

- Une subvention de fonctionnement de 2.000 € pour l'association Cercle d'escrime de Rouen ;
- Une subvention de fonctionnement de 10.000 € pour l'association Equi Seine Organisation ;
- Une subvention de fonctionnement de 47.000 € pour l'association Rouen Sapins Football Club ;
- Une subvention de fonctionnement de 2.000 € pour l'association Rouen Tae Kwondo Academy ;
- Une subvention de fonctionnement de 20.000 € pour l'association Tennis Club de Rouen.

Opération Insertion, Solidarité, Humanitaire :

- Une subvention de fonctionnement de 2.000 € pour l'association Rouen Solidarité Familles ;
- Une subvention de fonctionnement de 20.000 € pour l'association Epicerie et Solidarité « Solépi » ;
- Une subvention de fonctionnement de 2.500 € pour l'association Initiative et Développement sur les Hauts ;
- Une subvention de fonctionnement de 5.000 € pour l'association Rouen Cité Jeunes ;
- Etc.

Opération Anciens Combattants :

- Une subvention de fonctionnement de 200 € pour l'Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants.

Opération Personnes Agées :

- Une subvention sur projet « Curieux aînés : Média en ligne par des seniors » de 7.000 € pour l'association Vers Volant.
- Une subvention sur projet « Restaurant Madame » de 300 € pour l'association Comité des Anciens Saint Vivien et Eau de Robec ;

Opération Lutte contre les Discriminations :

- Une subvention de fonctionnement de 1.000 € pour l'association APF France Handicap ;
- Une subvention de fonctionnement de 2.000 € pour l'association Association Théâtre et Différences ;
- Une subvention de fonctionnement de 1.000 € pour l'association Coordination Handicap Normandie ;
- Une subvention sur projet « Invitation à la création 2022 » de 2.000 € pour l'association Femmes?.

**Nouveau dispositif d'aide aux départs en vacances pour les jeunes de 11 à 18 ans.**

Dans la continuité des dispositifs jeunesse développés par la Ville de Rouen, un nouveau dispositif d'aide aux départs en vacances pour les jeunes de 11 à 18 ans issus de familles aux revenus modestes est mis en place.

En effet, la Ville de Rouen, forte de l'expérience menée en accompagnement des familles aux premiers départs en vacances de leurs enfants dans le cadre du dispositif de l'Etat « Colos apprenantes », souhaite privilégier l'inscription d'une action dans le temps long en créant un dispositif à vocation pérenne.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Accompagner les jeunes de 11 à 18 ans et leurs familles dans la recherche de séjours de vacances adaptés à leurs souhaits et besoins ;
- Aider les familles à mobiliser toutes les aides dont elles peuvent bénéficier pour permettre à leurs enfants de partir en vacances ;
- Attribuer une aide financière, complémentaire des autres aides, afin de diminuer le « reste à charge » des familles et ainsi permettre à plus de jeunes de partir en vacances.

Les potentiels bénéficiaires peuvent se rendre dans les deux structures du service Jeunesse sur les Hauts de Rouen et sur la rive gauche afin de bénéficier de l'accompagnement des animateurs du service qui les aideront à trouver un séjour adapté à leurs envies et à mobiliser les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre.

En outre, des relais de ce dispositif vont être mis en place sur tout le territoire de la Ville par l'intermédiaire des Maisons de la Jeunesse (M.J.C.), des centres sociaux et des structures de loisirs partenaires ce qui permettra de travailler plus en proximité en développant un maillage du territoire avec nos partenaires afin de favoriser l'accès au dispositif pour le public bénéficiaire.

Ce dispositif est intégralement financé à hauteur de 10.000 € sur les crédits de fonctionnement de la Ville de Rouen. L'aide de la Ville sera directement versée aux structures organisatrices des séjours.

### **Actualisation de la sectorisation scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires.**

Les communes ont la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles dénommé, périmètre ou secteur scolaire. En 2021, la Ville a procédé à une correction de la sectorisation en intégrant la notion de zones tampons, ce qui a permis d'apporter une souplesse plus grande dans la gestion des inscriptions et effectifs scolaires. Le principe est que l'école de secteur est considérée comme étant celle d'affectation par défaut, une seconde pouvant être mobilisée si nécessaire. L'affectation s'impose aux familles de la même manière que pour les inscriptions hors zone tampon.

Actuellement, la Ville de Rouen connaît une évolution prévisionnelle des effectifs scolarisés, ce qui induit une fluctuation dans le courant de l'année scolaire prochaine. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre la réflexion menée, d'actualiser et de créer des zones tampons supplémentaires.

L'adaptation de la sectorisation, entrera en application pour la rentrée de septembre 2022. Toutefois, afin de ne pas bouleverser le fonctionnement des écoles et l'organisation familiale, sa mise en œuvre sera établie selon les modalités suivantes :

- Favoriser les familles dont une fratrie fréquente l'école concernée ou l'école élémentaire de référence ;
- Favoriser les nouvelles inscriptions des enfants dont les trois ans interviennent dans l'année civile en cours, et installés ou s'installant avec leur famille sur les secteurs définis par la zone tampon dans la limite des capacités d'accueil et ce par ordre chronologique de démarche d'inscription auprès de nos services ;
- Placer sur liste d'attente les enfants réorientés les années antérieures face à la limite de capacité de l'école et dans le souci de déstabilisation des cohortes d'âges accueillies dans les écoles concernées.

Plus généralement et hors « zones tampons » et lorsque les capacités d'accueil de l'école de secteur sont atteintes (au regard des locaux, du nombre d'enseignants mis à disposition et des prévisions d'effectifs scolaires), la Ville se réserve la possibilité de réorienter les élèves vers les autres écoles de la commune.

Par ailleurs et en fonction des places disponibles dans les écoles de la commune, et après inscription de tous les enfants du secteur, des dérogations au principe d'inscription dans l'école de référence peuvent éventuellement être accordées. Les demandes, formulées par les familles pendant la période des préinscriptions scolaires, sont étudiées par une commission de dérogation, présidée par l'Adjointe au Maire en charge des écoles (commission au sein de laquelle siègent les Inspecteurs de l'Education nationale, des directeurs d'école et les Fédérations de parents d'élèves élus).

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville de Rouen : <https://rouen.fr/seances-conseil-municipal>